



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU
JEUDI 14 DECEMBRE
2023**

OBJET : Définition des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'Énergies Renouvelables (ZAEnR) – Bilan de la concertation et d'arrêt des ZAEnR
Délibération n° 2023-097

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI QUATORZE DECEMBRE A DIX NEUF HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 7 décembre 2023, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT Claude POMIES, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Thierry BOURREC, Nathalie DARRIEUMERLOU, Joëlle RICHARD, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Alexandre MARTIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATIONS : Mme Corinne LAFFITTAU A M. Xavier LAGRAVE, M. Bernard MALHERBE A M. Philippe PELLARINI, M. DIDIER MARTIN A M. Vincent BARRAILH LAFARGUE, Mme Danielle BARRAUD A MME Chrystelle BARON.

EXCUSES : Mme Sonia DUBOSC, M. Philippe BOP, Mme Sandrine SATABIN.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29
Conseillers Municipaux présents : 22
Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 4
Conseillers Municipaux excusés : 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Considérant que la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR),

Considérant que ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.),
Considérant que ces secteurs ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets doit se faire au cas par cas,

Considérant qu'une concertation avec le public doit être organisée afin de recueillir l'avis des habitants sur des zones proposées et qu'à ce jour la mairie a identifié 2 zones pour y faire du photovoltaïque, à savoir les



de terrain lieu-dit Pourroute cadastrées CO0089, CO0090, ZL0048 et ZL0050 et les parcelles de terrain lieu-dit Larrivière cadastrées BR094, BR103 et BR104,

Considérant que le public était informé de cette concertation par l'intermédiaire du site internet de la commune d'Aire sur l'Adour et des panneaux lumineux situés sur son territoire,

Considérant que le dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la commune d'Aire sur l'Adour a été consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 30 novembre 2023 au 14 décembre 2023,

Considérant qu'un registre de concertation disponible aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 30 novembre 2023 au 14 décembre 2023 permettait au public de formuler des observations,

Considérant qu'à ce jour, aucune observation n'a été consignée sur le registre,

Considérant qu'un courrier émanant de la société « Total Energies Renouvelables France » Agence Midi-Pyrénées 29 bis Avenue Maurice Bourguès-Maunoury – 31200 Toulouse a été reçu en mairie en date du 11 décembre 2023 demandant que les parcelles cadastrées AX45 d'une surface de 123 600 m² et AX46 d'une surface de 212 400 m² dont l'adresse postale est la Digue de Barcelonne – 40800 Aire sur l'Adour soient identifiées comme des ZAEnR et ce, afin d'y faire du photovoltaïque,

Considérant qu'à l'issue de la concertation, les ZAEnR listées ci-après ont été identifiées :

ZAEnR photovoltaïques

Parcelle de terrain lieu-dit Pourroute (parcelles CO0089, CO0090, ZL0048 et ZL0050)

Parcelle de terrain lieu-dit Larrivière (parcelles BR094, BR103 et BR104)

Digue de Barcelonne (parcelles AX45 et AX46)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation comme mentionné ci-dessus à savoir :

- aucune observation consignée sur le registre ;

- un courrier reçu de la société « Total Energies Renouvelables France » Agence Midi-Pyrénées 29 bis Avenue Maurice Bourguès-Maunoury – 31200 Toulouse a été reçu en mairie en date du 11 décembre 2023 demandant que les parcelles cadastrées AX45 d'une surface de 123 600 m² et AX46 d'une surface de 212 400 m² dont l'adresse postale est la Digue de Barcelonne – 40800 Aire sur l'Adour soient identifiées comme des ZAEnR et ce, afin d'y faire du photovoltaïque.

Article 2 : d'arrêter les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessous :

ZAEnR photovoltaïques

Parcelle de terrain lieu-dit Pourroute (parcelles CO0089, CO0090, ZL0048 et ZL0050)

Parcelle de terrain lieu-dit Larrivière (parcelles BR094, BR103 et BR104)

Digue de Barcelonne (parcelles AX45 et AX46)

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU, sis 50 Cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 040-214000010-20231214-DELIB2023097-DE



Ampliation de cette délibération sera notamment transmise au Secrétaire général, ~~le~~ ~~Président~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Communauté~~ ~~de~~ ~~Communes~~ ~~d'~~ ~~Aire~~ ~~sur~~ ~~l'~~ ~~Adour~~ ~~et~~ ~~à~~ ~~M.~~ ~~le~~ ~~Président~~ ~~du~~ ~~Pôle~~ ~~Territorial~~ ~~Adour~~ ~~Chalosse~~ ~~Tursan~~.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 15 décembre 2023

Le Maire,




Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-